



MAIRIE DE MARLIOZ

Appel à candidature commerce de proximité

COMMUNE de MARLIOZ
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE



CONSULTATION CANDIDATURES
LOCAL COMMERCIAL
COMMUNE DE MARLIOZ

Date limites de réception des offres
31 octobre 2023

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. OBJET DU MARCHÉ | 3 |
| 1.1 Situation du local..... | 3 |
| 1.2 Présentation du local..... | 3 |
| 1.3 Finitions du local..... | 3 |
| 2. BAIL COMMERCIAL | 4 |
| 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION..... | 5 |
| 3.1 Etendue et forme de la consultation : | 5 |
| 3.2 Délai de validité des offres : | 5 |
| 3.3 Critères de sélection des offres : | 5 |
| 3.4 Critères d'évaluation des projets :..... | 5 |
| 4. A QUI S'ADRESSE LE PROJET..... | 5 |
| 5. PROFILS RECHERCHÉS..... | 5 |
| 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES..... | 5 |
| 6.1 Pré-sélection des dossiers : | 6 |
| 6.2 Présentation des dossiers par les porteurs de projets : | 6 |
| 7. COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE | 6 |
| 8. ATTRIBUTION DU CANDIDAT..... | 6 |
| 8.1 Éléments à fournir après sélection du projet | 6 |
| 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES..... | 7 |
| 10. VISITE DES LOCAUX..... | 7 |
| 11. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS..... | 7 |

1. OBJET DU MARCHÉ

La commune de Marlioz lance un appel à projet concernant l'installation d'un commerce dans un local qu'elle met à disposition par le biais d'un bail commercial.

Cet appel à projet vise à encourager l'implantation d'un commerce de proximité et offrir un service demandé par la population.

Le commerce devra être ouvert à minima 5 jours par semaine et les horaires d'ouverture devront être affichés visiblement.

Seront particulièrement étudiés, les projets intégrant les dispositifs suivants :

- Valorisation, traçabilité et provenance des produits ; savoir-faire des professionnels
- Lieu de partage entre le commerçant/artisan et le consommateur
- Une offre accessible et écoresponsable à une clientèle large et diversifiée

1.1 Situation du local

Le local est situé au cœur du village de Marlioz sur l'axe la Balme de Sillingy / Pays de Gex pour ceux qui souhaitent contourner la Suisse et Annecy / Genève.

Il est situé à l'endroit stratégique pour un commerce qui débute. En plein cœur du village, adossé au groupe scolaire, à la salle des fêtes et à la bibliothèque municipale. Son emplacement bénéficie de nombreuses places de parking pour des arrêts de quelques minutes.

Chaque parent qui dépose et récupère ses enfants à l'école passera devant le local plusieurs fois par jour.

Le village dispose d'un salon de coiffure, d'un salon de massage, de 5 entreprises de travaux public et de nombreuses associations.

1.2 Présentation du local

Le local donne sur le parking du groupe scolaire Marlioz Chavannaz sur la RD7 qui remonte le chef-lieu de la commune.

Les bacs d'ordure ménagère et les points d'apport du tri sélectifs sont situés à 30m du pas de porte.

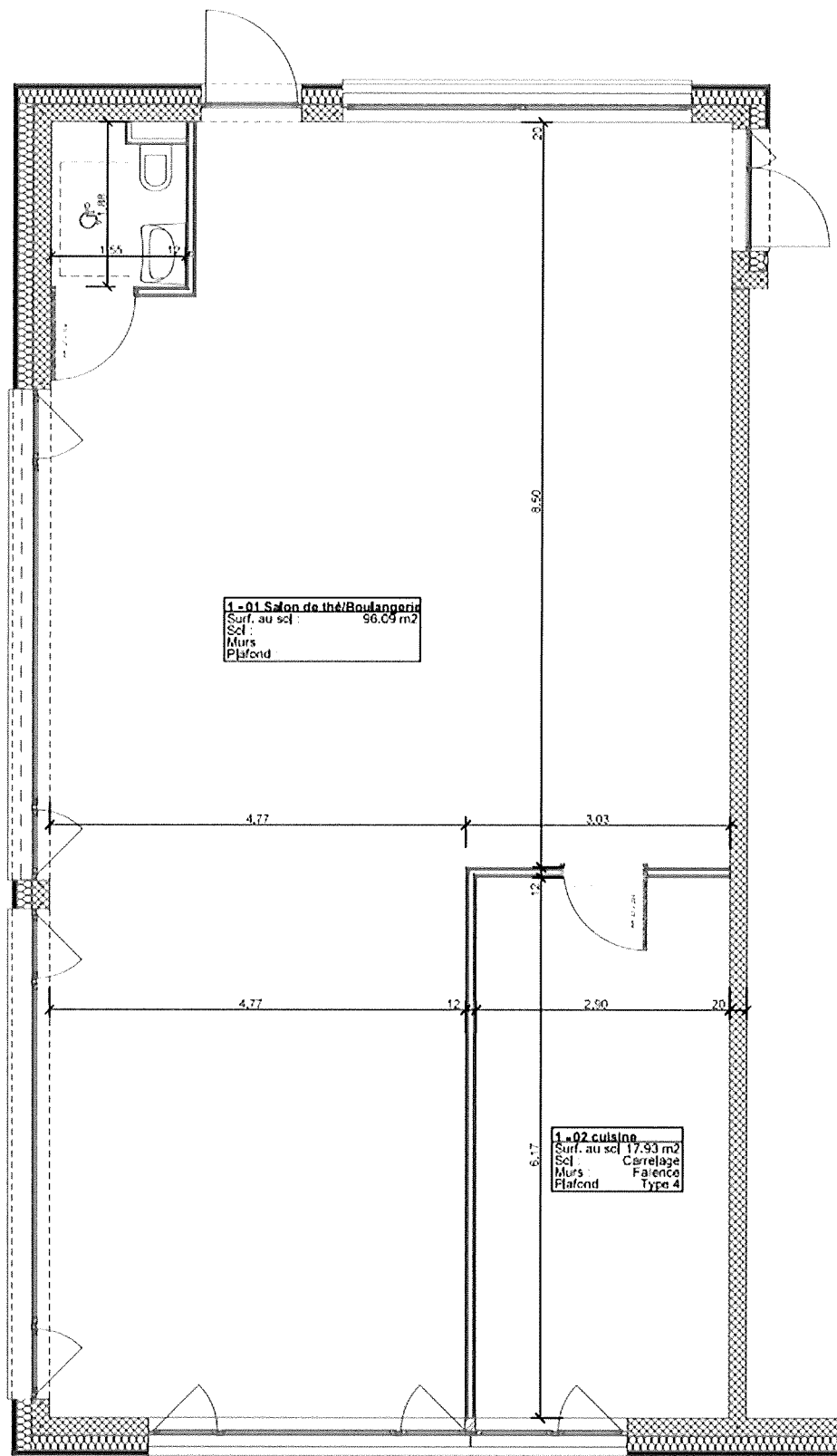
D'une surface de 117m² le local est vitré sur 3 cotés. Il dispose de deux accès dont un PMR. Il est relié au chauffage des bâtiments communaux, le chauffage est inclus dans la redevance mensuelle.

Le local est équipé des aménagements suivants qui ne pourront être bougés, WC de 2,93m², coin stockage fermé de 17.93m²

1.3 Finitions du local

- Sol carrelé,
- Murs enduits et peints,
- Faux plafond,
- Huisseries en aluminium coloris anthracite.

Le lauréat aura à sa charge l'aménagement final du local. Seuls sont prévus les départs des alimentations en eau, électricité et télécom. Les demandes de raccordement aux différents concessionnaires restent à la charge du lauréat.



2. BAIL COMMERCIAL

Le bail sera convenu pour une durée de 3, 6, 9 ans.

Les places de parking sont mises à disposition du commerce à titre gratuit.

En dehors des périodes scolaires, il sera possible de mettre en place une terrasse si la nature du commerce le justifie.

Le montant de la redevance mensuelle inclura le chauffage des surfaces qui est relié aux bâtiments publics communaux.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2221-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les travaux pour les aménagements intérieur sont possibles mais devront être faits en concertation avec la mairie. Il sera possible de placer une enseigne sous réserve qu'elle soit validée par la mairie.

3.2 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.3 Critères de sélection des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1) La diversité et qualité des produits
- 2) La pertinence du projet
- 3) L'aménagement de l'espace
- 4) La solidité financière
- 5) La démarche écologique

Jusqu'à l'acceptation ferme de l'offre, la commune de Marlioz se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

3.4 Critères d'évaluation des projets :

Les principaux critères d'évaluation des dossiers de candidatures reçues seront les suivants :

- Adéquation aux profils définis ci-dessus
- Réalité économique du projet
- Motivation et références du candidat

4. A QUI S'ADRESSE LE PROJET

Le projet s'adresse à tout type de commerce avec une priorité pour une boulangerie, dépôt de pain, tea room, autre à étudier.

5. PROFILS RECHERCHÉS

Le commerçant ou l'entrepreneur devra présenter un projet viable et posséder des compétences relationnelles fortes avec une attention particulière pour la qualité de l'accueil, de la convivialité du lieu et une capacité à être à l'écoute des demandes de clients pour faire évoluer l'offre en conséquence. Des commerçants intéressés par la dynamique de la commune, qui seront en mesure de faire rayonner le lieu et de l'inscrire dans la vie locale.

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les porteurs de projet devront fournir un dossier de candidature avec à minima les éléments suivants :

- Une pièce d'identité,
- Une lettre de candidature,
- Un business plan comprenant,
 - Une présentation des différentes expériences du porteur de projet
 - Une description synthétique du projet / commerce proposé

- Une présentation détaillée du projet / commerce proposé : concept, segmentations de clientèle, positionnement de l'offre, tarifs pratiqués, typologie des fournisseurs envisagés, plan de communication, plan d'actions commercial, moyens humains nécessaires, ...
 - plans/esquisses de l'aménagement du local, présentation des aménagements nécessaires notamment réglementaires en lien avec l'activité projetée Mairie de Marlioz/ 1 place de la mairie 74270 MARLIOZ Tél. 04 50 77 84 22 : @ : mairie@marlioz.fr
 - Volet financier : Besoins et ressources au démarrage, chiffre d'affaires et seuil de rentabilité, prévisionnel sur trois ans, plan de financement
- Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

6.1 Pré-sélection des dossiers :

Une pré-sélection de 3 dossiers sera effectuée dans le courant du mois de novembre 2023.

6.2 Présentation des dossiers par les porteurs de projets :

Chacun des trois porteurs de projet retenu sera convié à la mairie pour présenter son dossier devant une commission d'élus.

Cette commission statuera ensuite pour retenir le meilleur candidat.

7. COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE

Les plis devront être transmis sous pli cacheté portant les mentions : « Candidature commerce de Marlioz - Ne pas ouvrir » :

- Adressés par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Mr le Maire – 1 place de la mairie 74270 MARLIOZ
- Déposés en Mairie contre récépissé,

Date limite de remise des candidatures : Les porteurs de projet souhaitant se positionner sur cet appel à candidature devront remettre leur proposition complète au plus tard le 01 octobre 2023. Les plis qui seraient transmis après la date limite ne seront pas retenus. La commune de Marlioz se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

8. ATTRIBUTION DU CANDIDAT

Dans les 15 jours suivants la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, le bail commercial devra être signé par ce dernier et complété des pièces exigées si nécessaire.

8.1 Éléments à fournir après sélection du projet

Le candidat retenu au terme de la sélection devra produire les documents suivants :

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Attestation de non-fichage d'endettement émise par la Banque de France,
- Une attestation de régularité fiscale émise par le Trésor Public,
- Une attestation sur l'honneur certifiant le fait de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour les infractions visées au code du travail et pénal.

Le (la) candidat (e) retenu (e) signera un bail commercial.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement administratifs et techniques, adresser un mail à mairie@marlioz.fr ou contacter la mairie au 04.50.77.84.22

10. VISITE DES LOCAUX

Une visite des locaux préalable au dépôt de dossier est obligatoire pour chacun des candidats. Ces derniers devront prendre rendez-vous pendant les heures de permanences des élus de la commune. A consulter sur le site internet de la mairie.

Il est demandé de prendre rendez-vous en contactant la mairie préalablement.

11. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains
10 rue de l'Hôtel Dieu
74200 Thonon-les-Bains
tél : 04.50.81.20.00
mail : accueil-thonon-les-bains@justice.fr.


Vincent DUTOIT
Maire de MARLIOZ

